



Mesdames, Messieurs,

Dans la même démarche de transparence que précédemment, je reviens vers vous pour vous confirmer que la Commune a été sollicitée par une autre société en lien avec des agriculteurs de Prahecq notamment afin de porter un autre projet de création d'une unité de méthanisation.

Ce projet est porté par la société TECHNIQUE BIOGAZ qui a pu présenter ses premières lignes devant les membres du Conseil municipal réunis en réunion de travail le 25 novembre dernier. Le projet se situerait au Sud de la Commune, à proximité de la rue de Saint-Martin, à environ 450m des premières habitations et projetterait un traitement annuel de 24 000 tonnes de déchets agricoles.

Comme pour le précédent projet, j'ai demandé expressément, à l'issue de la présentation, l'organisation par ladite société d'une réunion publique d'ici la fin du mois de décembre, conviant tous les habitants de la Commune, afin que chacune et chacun puisse bénéficier du même niveau de transparence et d'informations et poser toutes les questions souhaitées.

Comme pour le précédent projet, je demande à TECHNIQUE BIOGAZ de transmettre tous les éléments techniques permettant d'attester de la sécurité des installations et des riverains, une évaluation environnementale (et ce même si elle n'est pas juridiquement obligatoire), une visite de site de taille similaire pour constater l'absence d'odeur, et un travail approfondi pour éviter les impacts sur la voirie et par conséquent sur les finances de la Commune.

Comme pour le précédent projet, la réception de ces éléments sera une condition sine qua non pour tout avis de la Commune, précisant que la Préfecture est seule compétente pour l'instruction de ce dossier, la Commune étant sollicitée uniquement pour avis consultatif.

Dans l'attente de l'organisation de la réunion publique, à laquelle la société TECHNIQUE BIOGAZ s'est engagée et pour laquelle nous transmettrons les informations dès réception, je vous demande, dans le cadre de propos publics, de continuer à échanger de manière respectueuse et apaisée. Il n'y a que dans ces conditions que le débat puisse se tenir de manière sereine et constructive ; l'agressivité et la diffamation n'y ont aucune place et ne sont absolument pas tolérables.

Avec tout mon dévouement.

Sonia LUSSIEZ
Maire de Prahecq